

L'AVENIR DU SECTEUR PASTORAL AU DIOCESE D'EVRY

Le CPS de Limours tâche d'imaginer un futur plus ou moins proche où les laïcs, en vertu de leur charisme baptismal, seront appelés à prendre de plus amples responsabilités ecclésiales.

1. Le lien entre les services et les mouvements, assuré à présent par les prêtres, devra être maintenu grâce à une structure qui organise l'ensemble. Une sorte d'assemblée de secteur peut être le symbole de l'unité. Il faudra éviter que chaque service travaille dans son coin. Des ponts semblent indispensables pour pouvoir prendre de la hauteur ainsi que par souci de cohérence pastorale.
2. Une communauté ainsi organisée doit assurer trois fonctions qui incombent à l'Eglise
 - a. Proclamer la Parole de Dieu,
 - b. Impartir les sacrements
 - c. Exercer la charité,
 - i. soit par ses propres moyens
 - ii. soit en faisant appel à des intervenants extérieurs
3. Les laïcs assurant des responsabilités auront une légitimité du moment où ils seront « **envoyés** » d'une manière ou d'une autre par l'Evêque.
4. Les responsables laïcs devront être assez **disponibles**
 - a. Pour **se former** convenablement
 - b. Pour **se réunir**
 - c. Pour **exercer** la charge qui leur revient.
5. Une réorganisation des services actuels est à envisager.